

CAUTIONS DE MARCHÉ



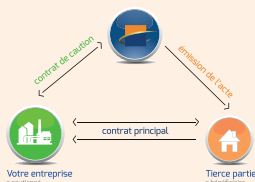
FINANCER
LA CROISSANCE
DES ENTREPRENEURS

Pour satisfaire
les exigences de vos
clients, découvrez notre
gamme de cautions

©Araignée +221 33 864 13 26

Vous travaillez dans les secteurs du bâtiment, de l'ingénierie, de l'industrie ou du commerce et avez besoin de cautions pour emporter des marchés, garantir vos contrats de sous-traitants ou vous acquitter de vos droits de douanes ?

COMMENT FONCTIONNE LA CAUTION FIDELIS ?



Comment faire ?

Les cautions Fidelis offrent à votre entreprise **tranquillité, rapidité, souplesse et conseils** pour soumissionner, recevoir un acompte, garantir une bonne fin, éviter une retenue de garantie, garantir leur paiement aux sous-traitants.

CAUTION DE SOUMISSION

Elle vous est indispensable pour répondre aux appels d'offres publics et privés.

CAUTION DE RESTITUTION D'ACOMPTE

Elle permet au maître d'œuvre de recevoir un acompte de la part de son donneur d'ordre au démarrage du chantier pour couvrir ses premiers investissements.

CAUTION RETENUE DE GARANTIE

Elle garantit, couvre les réserves faites par votre client lors de la réception des travaux, mais aussi les malfaçons qui pourraient apparaître pendant la période de garantie. La délivrance de cette caution libère votre trésorerie en vous permettant d'encaisser 100% du montant du marché lors de la livraison finale.

CAUTION DE BONNE FIN

Elle garantit au bénéficiaire que vous remplirez vos obligations jusqu'à la réception provisoire ou définitive du contrat. Cette garantie rassure votre client sur la qualité de vos prestations pendant la période de garantie et vous permet de développer votre activité.

Bénéficiez de l'expertise de Fidelis Finance

Documents de constitution d'un dossier (éléments obligatoires) :

- Demande d'ouverture d'une ligne de cautions (formulaire à compléter)
- Note de présentation de l'entreprise (activité, historique, analyse...)
- Attestation de Situation Financière (ASF)
- Carnet de commandes
- État de trésorerie Prévisionnelle
- Documents du cas général
- Une copie du RCCM nouvelle formule de moins de douze mois
- Statuts
- Cartes nationales d'identité (principaux dirigeants et actionnaires)
- Vos coordonnées bancaires : RIB/ IBAN
- Modèles d'actes de cautionnement
- Paiement des frais de dossiers dus
- Autres documents jugés pertinent par Fidelis